

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_192 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU
POTABLE

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,
Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_192 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET ANNEXE EAU POTABLE

Pilote : Finances

Monsieur Philippe GRANIER, rapporteur,

Les modifications budgétaires proposées doivent respecter le montant global adopté en budget primitif pour l'exercice 2020.

Chaque dépense nouvelle doit donc être compensée soit par une réduction équivalente de crédits initialement prévus au BP, soit par l'ajustement des recettes prévisionnelles attendues et sincèrement évaluées.

Je sou mets à votre approbation le projet de décision modificative n°2 du budget annexe eau potable :

Budget annexe eau potable – DM 2 :

- En fonctionnement :

Dépenses : 60 000 €

- inscription des crédits pour le remboursement des frais d'administration générale au budget principal de l'agglomération (+ 40 000 €). Cette dépense est entièrement compensée par la diminution des dépenses prévues pour la rémunération de personnel extérieur (- 40 000 €) ;
- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens en raison de la mise en service de la station de production d'eau potable et du prorata temporis appliqué aux nouveaux investissements réalisés en 2020 (+ 400 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- inscription des provisions pour le financement des comptes épargne temps des agents (+ 25 000 €). Ces dépenses ont pour contrepartie des recettes d'ordre d'un montant équivalent en section d'investissement ;
- diminution du virement à la section d'investissement (- 365 000 €).

Recettes : 60 000 €

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions en raison de la mise en service de la station de production d'eau potable (60 000 €). Ces recettes ont pour contrepartie une dépense d'investissement pour un montant équivalent.

- En investissement :

Dépenses : 760 000 €

- inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études vers les immobilisations en cours de réalisation (+ 700 000 €). Cette opération d'ordre a pour contrepartie une recette d'ordre d'investissement d'un montant équivalent.

- ajustement des crédits prévus pour la reprise des subventions en raison de la mise en service de la station de production d'eau potable (60 000 €).

Recettes : 760 000 €

- ajustement des crédits prévus pour l'amortissement des biens (+ 400 000 €).
- inscription des crédits nécessaires au transfert des frais d'études sur les immobilisations en cours de réalisation (+ 700 000 €).
- inscription des provisions pour le financement des comptes épargne temps (+ 25 000 €).
- La diminution du virement de la section de fonctionnement (- 365 000 €).

La modification proposée augmente de 820 000 € les crédits inscrits sur le budget annexe eau potable 2020.

Le détail des opérations est proposé en annexe ci-jointe.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau du 1^{er} décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

ADOpte la décision modificative n°2 du budget annexe eau potable 2020 telle que détaillée en annexe.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL